

Le présent document vise à rappeler les conditions sanitaires de mise en place des activités sportives au sein de RÉGÉN'AIR dans les locaux du Centre Alfred de Vigny à Voisins le Bretonneux et de la Maison de Quartier de la Clef Saint Pierre à Élanecourt.

Vous devrez en prendre connaissance avant toute participation aux séances et le retourner complété par vos soins et signé, par tout moyen à votre convenance (remise en main propre, envoi par courrier ou par mail).

### AVANT DE VOUS RENDRE À UNE SÉANCE PROPOSÉE PAR RÉGÉN'AIR, ASSUREZ-VOUS DE :

- Ne pas avoir de symptômes du Covid-19.
- Ne pas avoir été en contact avec une personne atteinte ou suspectée d'être atteinte du Covid-19 dans les 15 jours précédents l'activité.
- Informer RÉGÉN'AIR en cas de contraction du virus et rester en isolement pendant 14 jours.
- Respecter les recommandations de votre médecin traitant au regard de votre état de vulnérabilité et consulter votre médecin avant de reprendre une activité physique si vous avez été atteint par le Covid-19.
- Assurez-vous de disposer d'un masque avant d'entrer dans les locaux et de gel hydro-alcoolique avant de vous rendre à la séance.
- Privilégier les transports individuels pour vous rendre au lieu de la séance.
- Les vestiaires ne seront pas accessibles, les adhérents(es) devront arriver en tenue adaptée et repartir après leur séance.

### PENDANT LA SÉANCE, ASSUREZ-VOUS DE :

- Respecter les consignes de circulation dans les différents lieux où sont dispensés les cours.
- Renseigner et signer la feuille de présence avec votre propre stylo afin de la communiquer aux services sanitaires qui en feraient la demande à visée épidémiologique.
- Respecter une distance physique minimum avec les autres pratiquants de 2 mètres.
- Éviter les regroupements entre pratiquants avant, pendant ou après la séance.
- Nettoyer vos mains avec un gel hydro-alcoolique, avant et après la séance.
- Utiliser exclusivement votre propre matériel et ne pas l'échanger ou le prêter.
- Les accès aux sanitaires sont autorisés (avec une régulation des flux à prévoir pour éviter les croisements).

### EN TOUTES CIRCONSTANCES :

- Respecter les consignes de circulation au sein des lieux de cours.
- Le port du masque est obligatoire lorsque vous circulez dans les lieux de cours. Il peut être retiré pendant la séance.

FRÉDÉRIQUE TESTA est désignée comme responsable COVID et sera chargée de faire respecter ces consignes.

Je soussigné(e) ..... certifie avoir pris connaissance des présentes conditions de reprise de l'activité physique et m'engage à respecter toutes les consignes sanitaires données par l'association.

Le .....

Signature :